

ATELIER 2

GARANTIR LA VILLE ET LA QUALITE DE VIE POUR TOUS

Comment s'assurer qu'une politique de développement économique ambitieuse réponde aux besoins d'emploi des habitants (formation, insertion) ?

CONTEXTE / DONNÉES DE CADRAGE

Avec un tissu économique diversifié et de nombreux projets d'aménagement et de transport, le territoire présente des atouts considérables. Il compte en effet 285 000 emplois, occupé à 41 % par des habitants du territoire. Le Grand-Orly Seine Bièvre est cependant confronté à de forts défis en termes d'emploi, de formation-qualification et d'insertion professionnelle. Le taux de chômage de la population du territoire est supérieur aux moyennes observées aux niveaux national, régional et départemental ; les taux de formation et de qualification sont en revanche plus faibles. Les derniers chiffres de l'INSEE disponibles font état d'un taux de chômage en 2016 de 14,1 % (contre 13,3 % pour la MGP) et d'un taux de 21,1 % de population de plus de 15 ans non scolarisée sans diplôme ou avec un CEP (contre 16,8 % pour la MGP).

Les 31 Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV) et 37 quartiers dits de « veille active » répartis sur 18 des 24 communes regroupent plus de 200 000 habitants, soit 28,7 % de la population du territoire. Ils se démarquent par une forte concentration de la pauvreté (dont les taux sont disparates allant de 5 % à 33 % de taux de pauvreté, en fonction des villes) et cumulent souvent des difficultés en termes d'accès à l'emploi et à la formation. En 2017, on comptait 14 677 demandeurs d'emploi en QPV sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre et 59 % d'entre eux ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP, dont 29 % sont non-diplômés.

À ce jour, les actions de l'EPT en matière d'emploi-insertion-formation peuvent être synthétisées en 5 grands axes :

- **Animation et coordination des acteurs de l'emploi** (par secteur géographique d'une part et entre acteurs au niveau territorial d'autre part) **et financement** des structures locales de l'emploi
- **Mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi local en lien avec les entreprises** (actions de recrutement local, forums et initiatives Villes et partenaires, sensibilisation métiers...)
- **Mise en œuvre des clauses sociales du Grand Paris Express/grands travaux et des clauses de l'EPT** et soutien aux projets en faveur de l'accompagnement du public éloigné de l'emploi
- **Animation d'une démarche d'adaptation des compétences aux emplois de demain** sur le territoire (de type Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale – GPECT)
- **Suivi du volet emploi des contrats de Ville et des NPRU** du territoire

A l'exception de la mise en œuvre des clauses d'insertion, l'EPT n'intervient pas en termes d'accompagnement direct du public vers l'emploi (assuré par des acteurs de l'emploi locaux spécifiques).

Le financement des acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation (Missions locales, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi-PLIE, Ecole de la 2^{ème} chance, Cité des Métiers, Orly International, associations intervenant sur des périmètres géographiques circonscrits du territoire...) est assuré par l'EPT (3 M€).



A noter également que, dans les suites de la Loi NOTRe, le PLIE des villes de Choisy-le-Roi, Orly et Villeneuve-le-Roi (PLIE COV) a été intégré à l'EPT en 2016 : en effet, le statut de syndicat intercommunal du PLIE COV n'était pas compatible avec le statut utilisé pour la création des EPT. Dans l'urgence et les incertitudes des dispositions de la création des EPT, l'intégration du PLIE COV à l'EPT a semblé l'option la meilleure pour assurer la continuité de service.

Des réunions de coordination des élus en charge de l'emploi ont été instaurées en novembre 2020 par la vice-présidente Emploi-Insertion-Formation, Imène Ben Cheikh. Elles ont vocation à se réunir 4 à 5 fois par an. Les présidents de Missions locales et de PLIE sont également associés à ces réunions.

QUESTIONNEMENTS :

- **Quelle plus-value de l'EPT et des villes pour le développement des clauses d'insertion ?**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a atteint de très bons résultats, tant quantitatifs que qualitatifs, concernant la mise en œuvre des clauses sociales du Grand Paris Express. L'approche territoriale a incontestablement permis d'optimiser la démarche de mise en œuvre des clauses, au bénéfice des habitants du territoire qui ont été plus nombreux et d'origines géographiques plus variées qu'une approche par commune ou par groupe de communes traversées par les lignes 14 et 15.

Dès lors :

- Comment permettre le déploiement des clauses sociales dans les projets portés par les villes et l'EPT ?
 - Comment travailler avec chacune des villes non encore couvertes à une organisation adéquate ?
 - Comment déployer les clauses et leur impact positif sur les habitants pour toutes les opérations d'aménagement menées et à venir sur le territoire, grâce à des conventions avec les aménageurs (SADEV et EPA ORSA en cours de travail), mais également avec d'autres grands maîtres d'ouvrage (par exemple ANRU, SNCF...) ?
- **Comment renforcer les retombées locales en termes d'emploi du développement urbain et économique ?**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se positionne en coordinateur des partenaires locaux de l'emploi et des actions et événements menés sur le territoire (de type forums ou jobs dating), afin d'avoir de la lisibilité et de la cohérence. Le lien quotidien avec les entreprises dans le cadre de la compétence « développement économique » est un atout indéniable. Ce rôle de coordinateur des acteurs de l'emploi ne contredit pas le fonctionnement en coopérative de villes et notamment le fait que la gouvernance des Missions locales et des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi reste ancrée localement. La « [Vitrine des Emplois du Grand-Orly Seine Bièvre](#) » lancée fin février 2020 est reconnue comme un outil très qualitatif et utile, qui a vocation à être complété de nouveaux modules sur le volet formation.

L'échange de bonnes pratiques entre les 24 villes, le travail en collaboration positive avec les services de l'EPT et les autres acteurs emploi du territoire pourraient être renforcés en tant qu'opportunité. La proposition de déploiement de la « Vitrine des Emplois » par chacune des villes du territoire reste à concrétiser. Par ailleurs, de nouveaux projets pourraient être menés en commun, par exemple pour les Missions locales afin de lever et gérer des financements européens pour la mise en œuvre de leurs actions. Ces sujets ont vocation à être discutés dans le cadre des coordinations des élus emploi des 24 communes, animées par la vice-présidente Emploi-Insertion-Formation.



Dès lors :

- Comment affirmer localement au sein des villes et dans chaque Mission locale et chaque PLIE l'intérêt du déploiement de certains projets à l'échelle territoriale et en lien avec l'EPT ?
 - Etudier l'organisation des PLIE sur le territoire, en fonction de la volonté des villes non dotées de le mettre en place. La question de la sortie du PLIE COV de l'EPT est posée, en prenant en compte l'évolution du dispositif PLIE sur le département du Val-de-Marne et la future programmation FSE 2021-2027.
 - Déployer la « Vitrine des Emplois » commune par commune
- **Comment s'appuyer sur les démarches d'anticipation des besoins de recrutement des entreprises pour favoriser la formation et la montée en compétences en habitants ?**

La démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale (GPEC-T) a été lancée par l'EPT et est pilotée dans le cadre du Bassin d'emploi Etat-Région en lien avec l'ensemble des acteurs emploi-formation. C'est un atout pour anticiper les compétences dont les entreprises du territoire auront besoin dans les années à venir et former les habitants. L'EPT met en œuvre différentes actions, en propre ou en lien avec des partenaires locaux emploi-formation :

- Des sessions de sensibilisation aux métiers qui recrutent ;
- Des parcours d'accès aux métiers de quelques semaines pour conforter un souhait d'orientation vers un emploi ;
- Des actions de formation de durée plus conséquente pour acquérir ou conforter des compétences essentielles pour accéder à certains emplois.

Dans le contexte de crise économique et sociale actuelle, l'EPT s'est également positionné pour animer un dispositif intitulé « Transitions collectives ». L'objectif est d'anticiper les suppressions d'emplois à venir, en particulier sur la plateforme aéroportuaire d'Orly, et d'organiser des reconversions professionnelles vers des métiers porteurs et résilients sur le territoire, au plus près du besoin des entreprises.

Les métiers de la transition écologique prennent une place toute particulière dans ces démarches.

DES PISTES DE RÉFLEXION, DE TRAVAIL**Comment renforcer la coordination des acteurs pour favoriser l'emploi local ?**

Comment renforcer la confiance dans l'utilité de la coordination des enjeux emploi sur les 24 villes et entre les acteurs locaux de l'emploi sur le territoire ?

Quels projets permettraient de renforcer la coordination et l'optimisation des actions de chacun ?

Quelles ambitions donner à la mise en œuvre des clauses d'insertion ?

Comment renforcer quantitativement et qualitativement le levier vers l'emploi que sont les clauses d'insertion ?

Comment optimiser les dispositifs actuels et aller chercher de nouveaux financements pour déployer encore le dispositif ?



Comment développer les compétences des habitants, enjeu essentiel de lutte contre le chômage mais également pour les entreprises ?

Quelle ambition donner à la démarche de GPEC-T et au dispositif « Transitions collectives » permettant une reconversion des salariés dont l'emploi est menacé par la crise ?

Quelle ambition donner à l'animation d'un « Réseau de campus de formations » avec l'ensemble des thématiques présentes sur le territoire : santé, écoconstruction, industrie de demain, logistique, agro-alimentaire ?

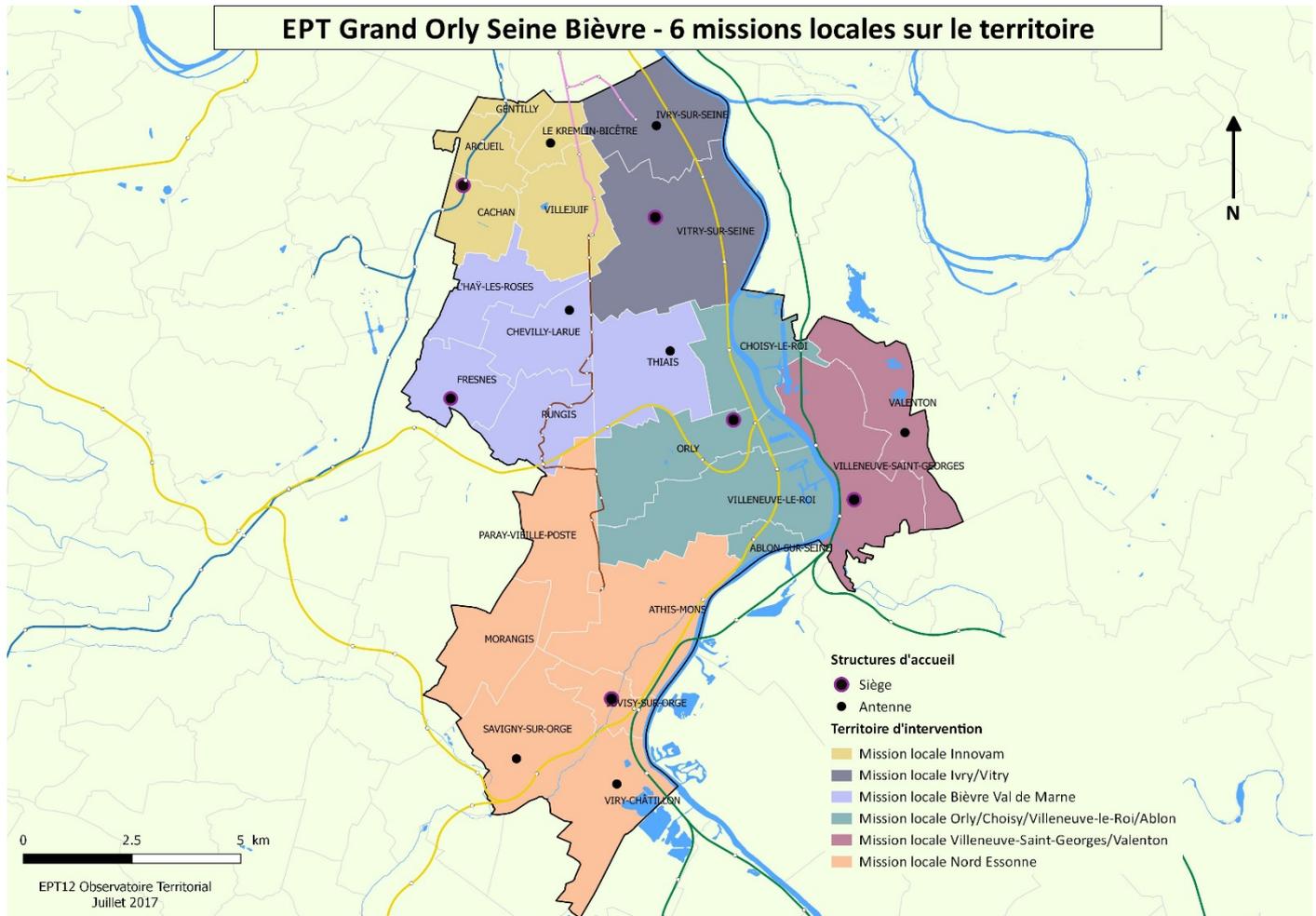
Comment développer l'éducation internationale sur le territoire (développement de sections internationales au sein des établissements scolaires mais également réflexion sur l'accueil de nouveaux projets d'implantation portés par différents opérateurs) ?

Comment renforcer la transversalité des actions menées sur le territoire pour déployer encore plus fortement l'impact emploi-insertion-formation en faveur des habitants ?

Par exemple : comment se saisir des enjeux de renouvellement urbain et de rénovation énergétique des bâtiments et des logements pour former des habitants du territoire à l'éco-construction et l'éco-rénovation ?

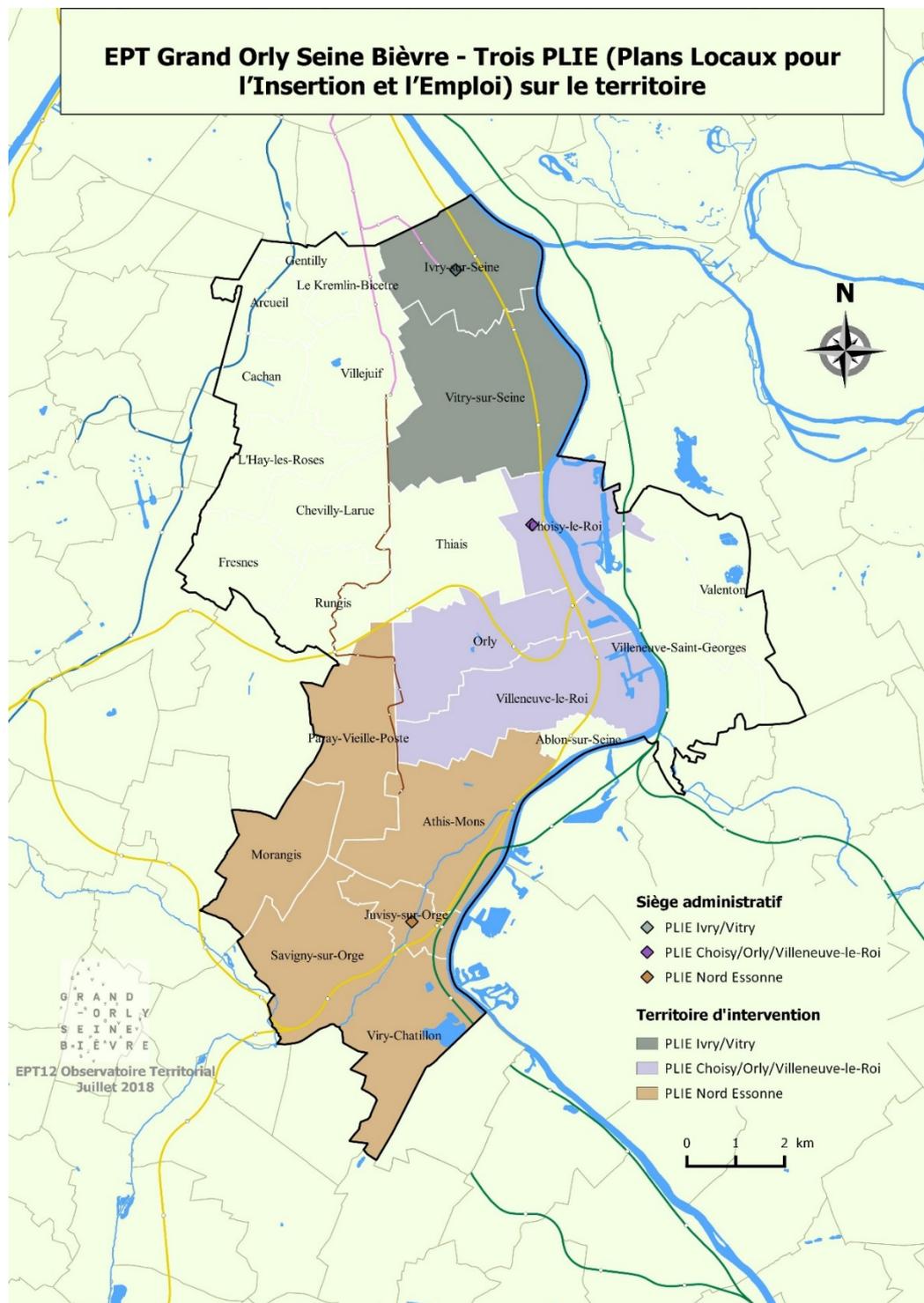
Annexe 1 : les 6 Missions locales du territoire > toutes les communes sont couvertes (service public de l'emploi local)

Accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et dans d'autres domaines (par exemple : logement, santé, accès aux droits...).



Annexe 2 : les 3 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi du territoire > dispositif volontaire, à ce jour 11 communes couvertes

Accompagnement renforcé (individualisé et collectif) de publics très éloignés de l'emploi, principalement les plus de 26 ans. Dispositifs permettant de lever des fonds européens (fond social européen).



Annexe 3 : les principaux partenaires emploi du territoire (non exhaustif)



LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE L'EMPLOI



25/01/2021

7



Annexe 4 : organisation du secteur Emploi-Insertion-Formation du Grand-Orly Seine Bièvre

SECTEUR EMPLOI-INSERTION-FORMATION de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
 Pôle Développement économique et emploi – DGA du développement territorial

1 Responsable du secteur Emploi-Insertion-Formation
 1 Assistante du Secteur Emploi-Insertion-Formation

Chargés de mission Emploi :

- secteur nord-ouest : 1 chargé.e de mission
- secteur nord-est : 1 chargé.e de mission
- secteur sud/Essonne : 1 chargé.e de mission
- secteur centre : 1 chargé.e de mission
- Orly : 1 chargé.e de mission
- Valenton : 1 chargé.e de mission
- Villeneuve-Saint-Georges : 1 chargé.e de mission (id. secteur centre)

Unité insertion/clauses sociales :

- Chef de projet clauses GPE et EPT : 1 chef.fe de projet
- Chargée de mission clauses GPE : 1 chargé.e de mission
- Chargée de mission clauses GPE : 1 chargé.e de mission
- Chargé de mission clauses secteur nord-ouest : 1 chargé.e de mission

Unité GPEC-T (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale) :

- Chef.fe de projet GPEC-T : 1 chef.fe de projet
- Chargés de mission GPEC-T : 1 chargé de mission et 1 apprenti.e

Le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) pour les villes de Choisy-Villeneuve le Roi et Orly intégré à l'EPT :

GRAND ORLY SEINE BIÈVRE